



Employeur obligeant a signer Contrat cdi

Par **fabelement**, le **17/01/2014** à **09:51**

Bonjour , je travaille actuellement dans une entreprise de nettoyage en cdd renouvelés tous les mois et depuis le mois de Janvier 2014 ils me proposent un cdi que je n'ai pas accepté , ils m'ont donc demandé de leur faire parvenir le cdi non signé et un courrier disant que je n'accepté pas le cdi et que je preferai rester en cdd renouvelable ...rnSuite a ça je reçoit un recommandé avec le meme cdi et un courrier me disant qu'il été impossible de me faire un cdd et que depuis le debut du mois de Janvier j'éété donc sous contrat cdi sans meme l'avoir signé!!rnJe precise qu'il ne m'ont envoyé le premier cdi avec un courrier datant du 10 Janvier donc depuis le debut du mois je n'étais pas au courant du projet ...rnQue faire pour qu'ils me payent tous ce qu'ils me doivent sans problèmes et eventuellement partir ou negocier a mon avantage tout en restant libre ...?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **18/01/2014** à **10:22**

Bonjour,rnVous êtes actuellement sous contrat de travail CDI.rnSi vous ne vouliez pas de ce contrat il ne fallait pas continuer à travailler à l'échéance du dernier.rnRien ne vous empêche de démissionner en respectant le préavis.